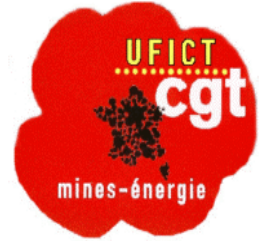




# Electriciens : se mobiliser le 20 juin contre la fusion Gaz de France -Suez



Tous les agents EDF perçoivent confusément qu'ils seront impactés, tôt ou tard, si la fusion Suez gaz de France se réalisait. Cependant, les conséquences de ce projet d'absorption de l'entreprise sœur peuvent être considérées comme des vaguelettes d'une onde de choc lointaine.

## Il n'en est rien !

Les conséquences pour les salariés d'EDF se rapprocheraient plus d'un tsunami que d'un clapotis, la preuve ?

Le ministre de l'économie et des finances, après avoir reçu les confédérations syndicales au sujet de la fusion Suez Gaz de France s'est posé 71 questions auxquelles il a bien voulu répondre aujourd'hui, accompagné d'un avis du Conseil d'Etat sur la conformité de la privatisation. Cet avis, complété de certaines réponses du gouvernement, confirme la volonté d'opter pour des choix mortels pour le service public, et dans bien des cas, ce qui vaut pour Gaz de France peut se traduire intégralement pour EDF.

Parmi les réponses, relevons :

- **LA GARANTIE DE L'EMPLOI POUR LES AGENTS DE GAZ DE FRANCE.**

La réponse qu'apporte le ministre à propos de cette garantie est qu'il s'agit d'un usage. Autrement dit cette garantie pourrait être

dénoncée. Si nous avons toutes les raisons de contester cette argumentation, notons

cependant que cette réponse vaut dès aujourd'hui pour les salariés d'EDF. En témoigne d'ailleurs les tentatives de mises à la retraite d'office de salariés cadres à 55 ans, contre leur volonté et alors qu'ils sont encore loin d'avoir atteint les 37,5 annuités permettant un salaire d'inactivité à taux plein, au seul motif de la mise en oeuvre d'altitude 7500. Ne s'agit t'il pas de licenciements ?

- **LE MODE D'EMPLOI DE LA SUPPRESSION DU SERVICE PUBLIC NATIONAL**

Si l'avis du Conseil d'Etat admet qu'il existe bien un service public national aujourd'hui qui justifie que l'entreprise soit publique, c'est pour ajouter aussitôt que le monopole sur la fourniture aux usagers domestiques et la péréquation tarifaire pourraient être modifiés rapidement, pour supprimer le caractère de service public national à Gaz de France et privatiser.

- **OUVRIR LES MARCHÉS POUR PRIVATISER, UN RAISONNEMENT QUI MENACE AUTANT EDF, QUE GAZ DE FRANCE**

Ce que disent aujourd'hui le gouvernement et le Conseil d'Etat, c'est que l'ouverture des marchés signifierait purement et simplement la fin de la notion de service public national, et par

conséquent, la fin de la nécessité de la propriété publique.

On est loin du discours de 2004 sur la défense du modèle de service public à la française. Toujours est-il que ce raisonnement sape le fondement du service public national détenu par EDF sur la distribution de l'électricité, comme sur la production d'électricité même si des différences existent entre gaz et électricité.

- **UN SILENCE ASSOURDISSANT SUR LE MONOPOLE DE DISTRIBUTION**

Le texte du conseil d'Etat oublie curieusement de traiter le monopole de distribution, et l'épineuse question des concessions. Ce ne peut être un oubli, car nous avons largement insisté sur cet aspect. En fait, il existe une réponse concernant les concessions : "

l'organisation repose sur un lien contractuel entre la commune et l'opérateur gazier "

Les concessions se résumeraient donc à un simple contrat. Là encore, comment ne pas voir que ce qui serait vrai pour le Gaz pourrait également s'appliquer demain pour l'électricité !

- **LES GARANTIES COLLECTIVES DU PERSONNEL**

Dans les réponses, en niant le besoin de service public intégré, il nie également le besoin d'un statut du personnel. Celui-ci serait réduit à une simple convention collective, ce que d'ailleurs ne cesse de répéter le Président de Gaz de France dans sa tournée des régions !

Le Statut du Personnel ayant autant valeur pour les électriciens que les gaziers, là encore, la réponse concerne directement les agents EDF



Ce sont les raisons pour lesquelles la mobilisation du 20 juin s'impose autant aux électriciens qu'aux gaziers

**Rassemblement en assemblée générale au centre de 8h à 10h code 028.**

**Appel à une journée d'action et de grève**

**Le casse croûte du midi est prévu !!**

*Départ à la manifestation à Orléans par train par train*

*Retour de la manifestation à Orléans*

*Départ Bourges 10h30*

*Arrivée Vierzon 10h46*

*Départ Vierzon 10h48*

*Arrivée Les Aubrais 11h29*

*Départ Les Aubrais 11h36*

*Départ Orléans 17h12*

*Arrivée Vierzon 17h49*

*Départ Vierzon 18h15*

*Arrivée Bourges 18h36*